République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ETABLISSEMENT PUBLIC DE TÉLÉVISION

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة الإتصال
المؤسسة العمومية للتلفزيون

N°143/C/SDAA رقم

Alger, le 03 NOV. 2026 الجزائر في

Objet : Consultation restreinte

«Renouvellement des licences de l'éditeur Fortinet (Fortigate, Fortiweb et Fortimail)».

Article N°01 : Objet de la consultation

Dans le cadre de ses activités, l'Etablissement public de Télévision lance une consultation à pour objet renouvellement des licences de l'éditeur Fortinet (Fortigate, Fortiweb et Fortimail), à cet effet, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous transmettre votre meilleur offre, conformément au cahier des prescriptions techniques (CPT) joint en annexe.

Article N°02 : Date limite de Dépôt des Offres

L'offre en question doit nous parvenir au plus tard le **Jeudi 12 Novembre 2026 à midi (12 :00).**

Article N°03 : Demande d'éclaircissement

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent (CPT), est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements auprès de la sous direction des achats et approvisionnements par mail daa.sdaa@entv.dz.

Article N°04 : Lieu de dépôt des offres

Les offres seront déposées à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre Général (B.O.G)
« Bureau N°162 RDC Bloc Canal Algérie »
Siege de l'EPTV, 21, Boulevard des Martyrs, Alger.

Article N°06 : Présentation des propositions d'offres

Le dossier de soumission doit nous parvenir sous pli fermé portant la mention :

Etablissement Public de Télévision
Consultation restreinte N°143/C/SDAA
«Renouvellement des licences de l'éditeur Fortinet (Fortigate, Fortiweb et Fortimail)»
« A ne pas ouvrir que par commissions d'ouverture des plis inférieure aux seuils »

21, Bd des Martyrs - ALGER - Bp. 184 El Mouradia CP 16070
Tél : 213(0) 23.53.10.10 - Fax : 213(0) 23.53.19.98/23.53.10.93
Site web : www.entv.dz

21، شارع الشهداء الجزائر ص. ب 184 المرادية، الرمز البريدي 16070
الهاتف : 213(0) 23.53.10.10 - فاكس: 213(0) 23.53.19.98/23.53.10.93
موقع الأنترنيت www.entv.dz

Ce dernier doit contenir les documents suivants :

- Le dossier administratif : une (01) copie du registre de commerce électronique comprenant les codes d'activités ayant rapport avec l'objet de la consultation et une (01) copie de l'identification fiscale ;
- Offre financière, datée, cachetée, signée ;
- Offre technique portant le cachet du soumissionnaire ;
- Engagement de délai de livraison et le délai d'intervention de Support local et sur site ;
- Ainsi tous documents mentionnés dans le cahier des prescriptions techniques.

Article N°07 : Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera assurée par la commission d'ouverture des plis inférieure aux seuils, elle se déroulera au niveau du siège de L'EPTV le **Jeudi 12 Novembre 2026 à 13h30** en présence des soumissionnaires désirant y assister.

Article N°08 : Evaluation des offres et choix du fournisseur

L'évaluation des offres sera faite sur la base des critères et du système de notation défini dans le CPT (voir en annexe), et donnera lieu à l'octroi d'une note technique et d'une note financière pour chaque offre :

Le système de notation des offres est arrêté comme suit :

- Note technique.....60 points.
- Note financière80 points.

L'EPTV retiendra l'offre qui obtient le plus de point après sommation des notes technique et la note financière. En cas d'égalité de points, l'offre technique est prépondérante.

Meilleures salutations.

La Sous Direction des Achats et Approvisionnements

Etablissement Public de Télévision
Sous-Direction des Achats et Approvisionnements
21, Rd. des Martyrs - ALGER

Cahier des Prescriptions Techniques :
RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE L'EDITEUR FORTINET POUR LES EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet le renouvellement des licences de l'Editeur Fortinet Pour les équipements suivants :

INTITULÉ	DURÉE DE LA LICENCE
FG-201F-BDL-950-12 Hardware plus 24x7 FortiCare and FortiGuard Unified Threat Protection (UTP)	1 an
FWB-400E-BDL-934-12 Hardware plus 24x7 FortiCare and FortiWeb Standard Bundle	1 an
FML-400F-BDL-641-12 Hardware plus 24x7 FortiCare and FortiGuard Enterprise ATP Bundle	1 an

ARTICLE 02 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ / DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION :

La consultation s'adresse aux candidats remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

- Être un partenaire officiel de l'Editeur Fortinet ayant une attestation de partenariat signé par l'Editeur. Tout offre ne comprenant pas une attestation de partenariat officiel signé par l'Editeur est rejetée et ne sera prise en considération.
- Ayant réalisé **au moins un (01) marchés similaires à l'objet de la soumission justifiés** par des attestations de bonne exécution, durant les cinq dernières années. **NB :** l'attestation de bonne exécution doit comporter l'année d'exécution du marché ainsi que l'objet de la fourniture et facultativement le montant de la prestation. Tout attestation de bonne exécution ne comprenant pas les informations sus mentionnés est rejetée et ne sera prise en considération.
- Les codes d'activités mentionnés dans le registre de commerce électronique doivent être en conformité avec la nature des acquisitions demandées.
- Avoir **au moins un (01) ingénieur certifié Fortinet conforme à l'objet de la soumission justifiés par le CV et joindre les attestations de certifications Forinet des ingénieurs certifiés.**

Etablissement Public de Télévision
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
21, Bd des Martyrs - Alger

ARTICLE 03 : SUPPORT ASSURE PAR L'EDITEUR

Forticare :

- Garantie materielle
- Accès au ticket support 24x7
- Firmware update (mise à jour de l'OS)

Fortiguard UTP:

- Mise à jour signature AntiVirus
- Mise à jour signature IPS
- Mise à jour signatures contrôle applicatif
- Accès à la database filtrage Web
- Accès à la database video filtering

Fortiweb standard Bundle pour le Boitier WAF

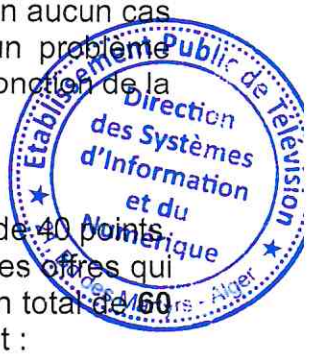
Fortiguard Entreprise ATP Bundle pour le Boitier Fortimail

ARTICLE 04 : SUPPORT ASSURE PAR LE COCONTRACTANT

- Une assistance technique en ligne et/ou sur site avec un délai d'intervention maximal de 08 heures doit être assurée par le cocontractant. Le Cocontractant, doit proposer sous sa propre responsabilité les mesures urgentes à prendre à ces ingénieurs, en vue de remettre en marche le service concerné. En cas d'impossibilité de dépannage, une équipe fera le déplacement pour la réparation ou le remplacement.
- Une assistance d'urgence en cas de problème majeur qui peut exposer l'EPTV à des risques de cyber-attaques pour motif de fail de sécurité nécessitant un durcissement de configuration.

ARTICLE 04 : DELAI DE LIVRAISON ET DE L'INSTALLATION DES LICENCES) : Le cocontractant s'engage aux termes de la présente consultation à exécuter l'objet indiqué à l'article 01, à compter du lendemain de la date de notification de l'ordre de service dans un délai de (...) jours.

ARTICLE 5 : GARANTIE. Le cocontractant, s'engage à garantir l'objet de la présente convention pour une durée de douze (12) mois avec support, à compter de la date de la réception provisoire. C'est pourquoi, l'entreprise se doit pendant la durée indiquée ci-dessus d'engager et à ses frais les réparations ou le remplacement qui lui seront demandés par l'EPTV. Les délais d'intervention dans ce cadre ne peuvent en aucun cas dépasser les 24 heures à compter du signalement des anomalies. Si un problème entraînait un arrêt complet de l'équipement, la garantie serait prolongée en fonction de la durée d'immobilisation.



Critères d'évaluation technique (60 points) :

L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 40 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à **40** points sur un total de **60** points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit :

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de livraison	30
02	Délai d'intervention de Support local et sur site	30
	Note technique	**60**

- **Délai de livraison (30 pts) :** Ce critère est évalué comme suit :

Délai d'exécution le plus court se verra attribué la note maximale de 30 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= 30 X le délai d'exécution le plus court / Le délai de livraison de l'offre considérée

- **Délai d'intervention de Support local et sur site (30 pts) :** Ce critère est évalué comme suit :

 - Le délai d'intervention minimal est de 8Heures avec la note de 10 Points

 - Délai d'intervention de support local et sur site le plus court se verra attribué la note maximale de 30 points.
 La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= 30 X le délai d'intervention de support le plus court / Le délai d'intervention de l'offre considérée

N.B : le cocontractant qui propose un délai au-delà de 8 heures est éliminé

2eme phase : Évaluation des Offres Financières

L'examen des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase.
Le service contractant rectifiera les erreurs éventuelles en apportant à l'offre des correctifs de la façon suivante :
- S'il y a une différence entre les montants en chiffres et les montants en lettres, les montants en lettres feront foi.
- S'il y a une incohérence entre le montant total de la soumission arrêté en chiffres et le montant total de la soumission arrêté en lettres, le montant total de la soumission arrêté en lettres fera foi, à moins que le service contractant estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de frappe, auquel cas le montant total le plus cohérent sera pris en considération.
Le montant total figurant dans la soumission sera corrigé par le service contractant, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.
La comparaison des offres financières se fera en toutes taxes comprise (TTC).

Note de l'offre financière (80 points) : Il sera procédé à la notation de l'offre financière comme suit :
La note maximale de l'offre financière est de 80 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins disante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= 80 X Montant de l'offre financière la moins disante / Montant de l'offre financière considérée

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.

Etablissement Public de Télévision
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
21, Bd des Martyrs - Alger